**Organisation de la comptabilité**

Le prêteur doit disposer d’une [comptabilité](https://mcc-info.fsma.be/fr/%C3%A0-quelles-conditions-la-comptabilit%C3%A9-du-pr%C3%AAteur-doit-elle-satisfaire) lui permettant de donner les renseignements exigés par les réglementations d’ordre statistique.

Veuillez décrire la manière dont la comptabilité du prêteur est organisée et tenue dans la pratique. Indiquez également le nom de la personne responsable de la comptabilité. S’il est fait appel à une personne externe, mentionnez également les données d’identification de cette personne.